



Licenciement économique ppse

Par **MOBY60**, le **05/10/2009** à **09:11**

Bonjour,

Il y a un PSE dans notre entreprise qui est valide jusqu' en mai 2010 pour un certain nombre de suppressions de postes. Des négociations sur les indemnités ont été conclues ("avantageuses"). Si de nouvelles suppressions de postes devaient se produire pendant cette période de validité, les nouveaux licenciés bénéficieraient-ils des mêmes indemnités ("avantageuses").

Par avance merci pour réponses.